

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019

## **PLF 2020**

### ***Gel des bases locatives : une annonce soudaine et inquiétante pour les collectivités***

Le Gouvernement a présenté la semaine dernière devant le Comité des finances locales, les principales mesures du projet de loi de finances pour 2020, et particulièrement les mesures relatives aux collectivités.

En premier lieu, dans le cadre du scénario de remplacement de la taxe d'habitation, *Villes de France* souhaite rappeler sa position quant à la nécessaire compensation à l'euro près de cette suppression. Le scénario retenu s'appuyant sur un impôt dynamique qu'est la TVA va dans le sens de la position défendue jusqu'alors par notre association.

En second lieu, en rupture totale avec les précédentes lois de finances qui prenaient en compte l'inflation, *Villes de France* déplore vivement le gel de la réévaluation des bases locatives de la taxe d'habitation. L'organisation décentralisée de la République doit reposer sur une idée simple : le financement au moins partiel de la dépense locale par l'impôt local et des élus locaux responsables de leurs choix financiers devant les contribuables-électeurs. Il en va ainsi de l'autonomie fiscale des collectivités.

La remise en cause aussi soudaine qu'imprévue de cette indexation des bases doublée par la dégradation des anciennes compensations fiscales et par la multiplication des normes contraignantes et coûteuses, constitue un changement profond qui affecte l'équilibre financier du secteur public local.

Au-delà d'un manque à gagner de plusieurs centaines de millions d'euros par an pour les collectivités, *Villes de France* s'inquiète de l'impact sur les investissements publics locaux, pourvoyeurs de nombreux emplois.

**Contact presse** : Bastien Régnier – [bastien.regnier@villesdefrance.fr](mailto:bastien.regnier@villesdefrance.fr) – 06 45 50 45 44

*Présidée par Caroline CAYEUX, maire de Beauvais, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs EPCI qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.*